

SO clients

L'actualité commerciale de GRTgaz

grtgaz.com



Pierre Cotin,

directeur Clients et Optimisation du réseau

édito

La substitution du gaz naturel par le gaz renouvelables est un levier majeur pour atteindre la neutralité carbone avec un mix énergétique équilibré et résilient. La crise énergétique de 2022 a mis en lumière la nécessité d'améliorer la sécurité d'approvisionnement et la stabilité des prix. La disponibilité d'une énergie locale et décarbonée y participera. Développés depuis peu, les *Biomethane Purchase Agreements* (BPA), liant producteurs de gaz renouvelable et industriels consommateurs de gaz sont désormais perçus comme un levier pertinent des stratégies d'achat de gaz. GRTgaz a conclu un partenariat avec Osiris pour une étude conjointe sur les BPA et vous en livre ici les principaux enseignements. Nous espérons ainsi inspirer d'autres acteurs et initiatives pour une diffusion rapide de ces BPA au service de la décarbonation et de la compétitivité de l'industrie en France.

Nous abordons l'hiver avec une situation plus confortable que l'année dernière. Les stocks de gaz sont pleins et nous avons maximisé les arrivées possibles de GNL. Découvrez en dernière page le nouveau FSRU du Havre. Bonne lecture!

P.2
Décarboner avec les gaz renouvelables: focus sur les BPA

P.4
Un terminal méthanier flottant pour Le Havre

Baromètre Clients 2023

Votre satisfaction, notre ambition

Comme chaque année, GRTgaz vous a interrogés pour évaluer votre niveau de satisfaction. Des résultats très positifs dans l'ensemble et utiles pour identifier des axes d'amélioration potentielle.

97,3% d'image positive, c'est le résultat du Baromètre Clients 2023 pour toutes les catégories de clients. Ce chiffre, en hausse par rapport à la précédente édition, récompense notamment notre engagement en faveur de la transition énergétique (+ 9 points par rapport à 2022 de la part des consommateurs). Le taux de satisfaction sur la relation commerciale est très élevé et stable, la satisfaction liée à notre système d'information est en hausse, en écho aux évolutions apportées à notre portail clients, et en particulier la mise en service d'ingridlab. Enfin, nous saluons la participation des producteurs de biométhane à cette enquête. Ils se montrent satisfaits sur la grande majorité des sujets abordés.

Notre cœur de métier (approvisionnement, disponibilité du réseau et qualité du gaz) est

reconnu puisque, selon les thématiques, les consommateurs industriels sont de 61 à 72 % à se déclarer très satisfaits. Nous restons néanmoins à l'écoute de vos demandes, notamment en termes de pédagogie et de solidarité de nos collaborateurs. Nous remercions les 165 personnes qui ont répondu à nos questions. Grâce à elles, nous enrichissons la connaissance de nos clients et identifions nos axes d'amélioration.

Pour chaque questionnaire rempli, GRTgaz effectue un don de 20 euros à l'association La Péniche du Cœur de Paris (Les Restos du Cœur). Comme nous nous y étions engagés si vous étiez plus de 150 à répondre, nous doublons vos dons. Le chèque de 6 600 euros remis à l'association contribuera à accueillir les bénéficiaires dans de meilleures conditions cet hiver.

[Lien vers les résultats détaillés](#)

Se décarboner avec les gaz renouvelables et bas carbone, c'est possible

Focus sur les BPA (Biomethane Purchase Agreements)

Face aux enjeux de développement d'une énergie locale et décarbonée et de sécurité d'approvisionnement, GRTgaz n'a de cesse d'adapter ses réseaux pour y accueillir de plus en plus de gaz renouvelables. Encore faut-il que les consommateurs industriels puissent les inclure facilement dans leur stratégie d'achats et ainsi décarboner leurs process. Les *Biomethane Purchase Agreements* (BPA) apparaissent comme une solution pertinente. Ils concilient compétitivité et vision à

long terme. GRTgaz a choisi de s'engager sur les BPA, notamment à travers un partenariat avec le GIE Osiris, à la pointe d'une décarbonation compétitive pour ses clients. Si de nombreux investissements ont été consentis (chaudière biomasse, récupération de chaleur fatale à partir des déchets industriels...), le gaz reste un vecteur énergétique clé. Mais comment décarboner ce gaz quand on est un industriel ? Les travaux communs de GRTgaz et Osiris apportent des premiers éléments de réponse.

Chiffres clés



LES GARANTIES D'ORIGINE (GO)

Une garantie d'origine est un document électronique qui garantit au consommateur final l'origine renouvelable du biométhane injecté dans les réseaux et assure sa traçabilité, de son point de production à son point de consommation. Les GO sont créées, échangées et effacées sur un registre tenu par EEX, dans le cadre d'une délégation de service public. Le décret n° 2022-1540 du 8 décembre 2022 liste les informations à communiquer pour l'émission d'une GO et définit une équivalence avec le mécanisme EU ETS pour comptabiliser la réduction de gaz à effet de serre associée à la production de biogaz correspondant à cette GO.

LES CERTIFICATS DE DURABILITÉ

La directive RED II de 2018 pose le principe de la « durabilité des bioénergies » qui s'applique à la production de biocarburants et bioliquides, de biogaz, d'électricité, chaleur ou froid, à partir de biomasse. Pour considérer qu'une énergie produite à partir de biomasse est « vertueuse » et, en particulier, qu'elle mérite des soutiens publics, elle doit respecter un certain nombre de critères environnementaux dans une approche en cycle de vie, allant de la production de biomasse jusqu'à la production énergétique. Pour utilisation dans l'EU-ETS et dans la plupart des référentiels de comptabilité carbone, l'industriel doit s'assurer auprès du producteur que le biométhane acheté a bien obtenu son certificat de durabilité comme exigé par l'arrêté du 1^{er} février 2023 relatif aux critères d'intrants, de durabilité et de réductions des émissions de gaz à effet de serre pour la production de biométhane.

Décryptage

BPA, comment ça marche ?

La relation contractuelle entre un producteur de biométhane et un consommateur de gaz peut prendre plusieurs formes selon la nature des relations entre les parties. Explications.

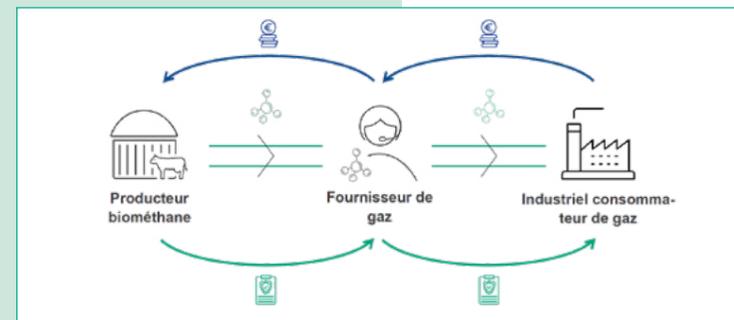
Le BPA (*Biomethane Purchase Agreement*) est un contrat d'achat de biométhane, plus ou moins direct, conclu entre un producteur de biométhane et un consommateur de gaz. Le producteur de biométhane s'engage à vendre le biométhane (énergie + garantie d'origine GO + certificat de durabilité éventuel) à un prix négocié entre les parties pendant une période donnée, offrant ainsi une très bonne visibilité sur le prix. L'achat/vente se fonde sur une base purement commerciale, signifiant que le site de production ne bénéficie pas ou plus d'un contrat d'achat de l'énergie soutenu par l'État en application des articles L. 446-4, L. 446-5 ou L. 446-24 du Code de l'énergie.

LE BPA INDIRECT

L'industriel signe un contrat d'achat avec un intermédiaire, le fournisseur de gaz, pour sourcer une partie ou la totalité de sa consommation de gaz en biométhane auprès d'un producteur de biométhane identifié. Le fournisseur de gaz intègre l'énergie produite dans son portefeuille d'approvisionnement ; l'industriel consommateur de gaz passe par un intermédiaire connu (le fournisseur de gaz), et n'a pas besoin de s'impliquer dans l'acheminement du gaz sur le réseau et dans la couverture des risques de fourniture.

Adapté à la majorité des industriels consommateurs de gaz, ce contrat leur évite d'intervenir de manière opérationnelle sur les missions dévolues à un expéditeur (équilibre réseau) et à un fournisseur de gaz (achat/vente d'énergie, couverture de risques...).

Modalités à bien définir par l'industriel consommateur de gaz pour permettre le changement de fournisseur durant la vie du BPA.

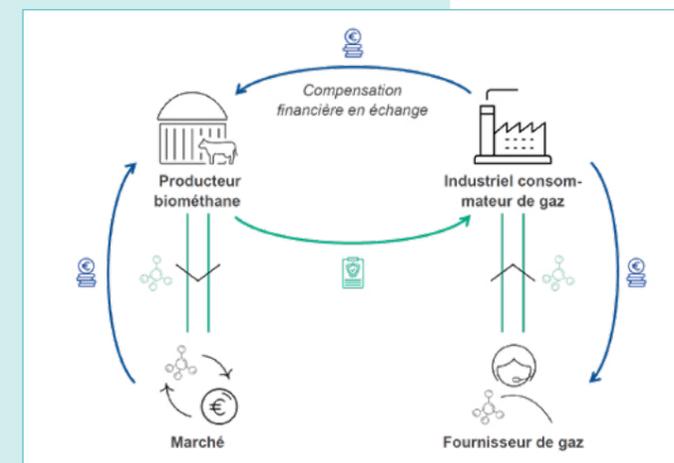


LE BPA FINANCIER

L'énergie est vendue directement sur les marchés par le producteur sans la garantie d'origine (GO) (et le certificat de durabilité éventuel). Le producteur doit disposer d'une licence de fourniture adaptée et, au minimum, d'un contrat d'acheminement avec l'opérateur de réseau de transport de sa zone géographique. L'industriel consommateur de gaz s'approvisionne classiquement auprès d'un fournisseur de gaz pour son énergie. En échange des garanties d'origine (et du certificat de durabilité éventuel), l'industriel consommateur de gaz s'engage contractuellement à verser une compensation financière égale à la différence entre le prix contractualisé dans le cadre du BPA financier et le prix de marché obtenu par le producteur de biométhane pour l'énergie vendue. Cela revient à fixer un prix de fourniture du biométhane indépendant des prix de marché comme pour les BPA direct et indirect.

Cela revient à acheter du biométhane sous un format de contrat d'achat de « gaz vert », avec une différence notable : la formation du prix du biométhane est indépendante du prix de marché.

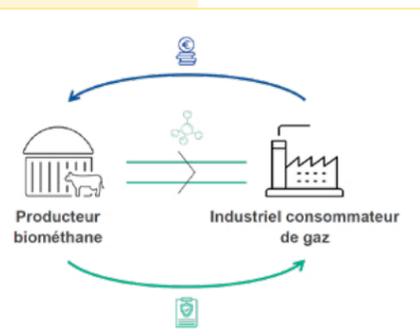
Frein pour le producteur de biométhane, qui doit intervenir de manière opérationnelle sur les missions dévolues à un expéditeur (équilibre réseau) et à un fournisseur de gaz (achat/vente d'énergie, couverture de risques...).



Flux financier, Énergie, Garantie d'origine (GO)

LE BPA DIRECT

Le consommateur de gaz signe un contrat d'achat directement avec le producteur de biométhane pour sourcer tout ou partie de sa consommation de gaz en biométhane. Dans un tel contrat, l'industriel consommateur de gaz doit disposer *a minima* d'une licence de fourniture de gaz et d'un contrat d'acheminement avec le ou les opérateurs de réseaux gaz concernés. Il doit gérer les risques de fourniture et s'impliquer de manière opérationnelle dans l'acheminement du gaz comme expéditeur sur les réseaux, sauf s'il délègue les opérations afférentes à un « expéditeur d'équilibre ».



Adapté aux industriels consommateurs de gaz ayant déjà remonté la chaîne de valeur d'approvisionnement.

Gestion opérationnelle complexe pour le producteur de biométhane et la majorité des industriels consommateurs de gaz car cela nécessite d'intervenir sur le marché du gaz (licence de fourniture, contrat d'acheminement réseau, achat/vente d'énergie, couverture de risque, équilibre réseau...).



En savoir plus

- Guide *Biomethane Purchase Agreements*.
- [Replay du webinaire « Les BPA : nouveau levier de décarbonation de l'industrie ».](#)
- [L'Observatoire de la filière Biométhane.](#)
- [Open-data Réseaux-Energies.](#)
- [Panorama des gaz renouvelables en 2022.](#)
- [MéthaFrance.](#)



GNL

Un terminal méthanier flottant pour sécuriser l'approvisionnement

Depuis le mois d'octobre, le terminal du Havre offre de nouvelles capacités d'importation de GNL sur le réseau de transport français pour sécuriser l'approvisionnement de la France.

La guerre en Ukraine a modifié la configuration des flux d'approvisionnement en gaz en France et en Europe depuis 2022. Ils s'effectuent aujourd'hui majoritairement de l'ouest vers l'est, et s'appuient largement sur l'importation de GNL (gaz naturel liquéfié) par les terminaux méthaniers. Ces nouveaux schémas d'approvisionnement conduisent à des marges très réduites pour couvrir la demande en cas d'hiver froid ou de pointes de froid en deuxième partie d'hiver, là où, avant la crise, le système gazier français disposait d'une marge de plus de 30 % pour couvrir la demande en cas de pointe de froid, tout en assurant les transits de gaz vers la Belgique, l'Italie et l'Espagne. Ainsi, malgré des stocks de gaz pleins en entrée d'hiver, selon les scénarios et en fonction des aléas techniques ou de marché, la capacité de la France à satisfaire ses besoins en énergie peut être impactée durant l'hiver.

10 % de la demande française

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont retenu la proposition de TotalEnergies de mettre en place un nouveau point d'importation de GNL au Havre grâce à un terminal flottant dit « FSRU » (*Floating Storage and Regasification Unit*). L'usage d'un terminal flottant permet d'atténuer les conséquences d'une baisse forte ou d'une rupture de fourniture de gaz tout en étant rapide à mettre en place, temporaire et réversible. La mise en service du FSRU ainsi que les efforts en matière de sobriété et de production de gaz renouvelables (biométhane) doivent permettre, dans les années à venir, de rehausser les marges de manœuvre du système

gazier français comme européen. Rappelons que, durant l'hiver, le gaz représente la moitié de la consommation d'énergie en France. Le FSRU du Havre offrira une capacité de regazéification d'environ 46 TWh par an, soit 10 % de la demande française, pour une durée de cinq ans à partir de l'automne 2023. En hiver (hiver gazier, de novembre à mars), l'arrivée du FSRU du Havre représente environ 22 TWh supplémentaires d'importation possibles.

Un nouveau point d'entrée de la TRF

En application des décisions gouvernementales et dans le cadre de sa mission de service public en faveur de l'équilibre du réseau gazier français, GRTgaz a géré le chantier de raccordement de ce FSRU au réseau de transport de gaz français. Les travaux de raccordement ont démarré à l'automne 2022 et ont notamment consisté en la pose d'une canalisation de 3,2 kilomètres de long, avec un passage sous le Grand Canal du Havre, effectué par micro-tunnelier, sur une distance de 650 mètres et à une profondeur de 7 mètres sous le fond du chenal de navigation. Après une période de mise en route du terminal, le démarrage des opérations commerciales du FSRU a été prononcé fin octobre 2023. L'arrivée du FSRU se traduit par la création d'un nouveau point d'entrée pour cinq ans de la zone de marché unique du gaz en France, la TRF (*Trading Region France*): le Point d'Interface Transport Terminal Méthanier du Havre. GRTgaz intègre aujourd'hui dans ses schémas d'équilibre du système gazier français les volumes émis par le terminal à ce nouveau point d'entrée.

Hiver 2023-2024

Quelles perspectives pour le système gazier français ?

Les analyses montrent que cette année le réseau français a la capacité d'assurer les approvisionnements nécessaires pour alimenter les consommations et les exportations, y compris en cas d'hiver froid. L'équilibre du système implique néanmoins des imports soutenus en GNL, une gestion prudente des stockages ainsi qu'un maintien de la sobriété à des niveaux similaires à ceux observés l'hiver dernier. Le dispositif Écogaz est reconduit pour maintenir la vigilance des consommateurs domestiques et professionnels face à d'éventuelles tensions qui pourraient survenir sur le réseau.

➤ <https://www.grtgaz.com/medias/communiques-de-presse/perspectives-systeme-gazier-hiver-2023-2024>

Les
Rendez-vous Clients GRTgaz

Les équipes commerciales de GRTgaz auront le plaisir de vous retrouver lors de la prochaine édition des Rendez-vous Clients, le **4 avril à Paris**. Cette journée, traditionnellement riche en échanges et en témoignages, sera l'occasion de revenir sur l'hiver écoulé et d'aborder les perspectives de l'été, mais aussi, plus largement, de décrypter l'actualité du gaz et des gaz renouvelables. **Réservez dès maintenant cette date** dans votre agenda, dans l'attente des invitations à suivre en début d'année.

Agenda

- **24 et 25 janvier - Nantes**
Bio 360 // www.bio360expo.com
- **4 avril - Paris**
Les Rendez-vous Clients GRTgaz
- **5 et 6 juin - Strasbourg**
Expobiogaz // www.expo-biogaz.com